

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fourneau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-030

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230404-CC_2023_030-BF

L'an deux mille vingt-trois

Le quatre avril à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 25

Votes 31

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Renaud PFEFFER, Jean-Luc BONNAFOUS, Anik BLANC, Raphaëlle GUERIAUD, Hélène DESTANDAU, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Pascale CHAPOT donne procuration à Patrick BERRET
Véronique MERLE donne procuration à Pascale DANIEL
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

FINANCES

**Vote du Compte
Administratif**

Exercice 2022

**Budget Principal
COPAMO**

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Considérant que, pour ce faire, le Conseil Communautaire doit désigner un Président de séance lorsque le Compte Administratif est débattu,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux et Développement Economique" du 21 février 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Générale "Finances" du 28 mars 2023,

Monsieur Renaud PFEFFER ayant quitté la séance, Monsieur Yves GOUGNE est élu Président.

La Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement économique » suite à ses différentes réunions, notamment en date du 21 février 2023, propose de présenter le compte administratif du budget principal.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2022 sont présentés dans le document de présentation générale ci-annexé.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230404-CC_2023_030-BF

Berger
Levrault

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 07.04.23

Notifié ou publié
le 07.04.23

Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon / www.telerecours.fr,
dans un délai de 2 mois
suivant sa publication*

ADOpte le Compte Administratif de l'Exercice 2022 du Budget Principal, tel qu'il figure en annexe,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 7 AVRIL 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
RenauD PFEFFER

